

**INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE  
CHU REIMS**

**45, rue Cognacq-Jay**

**51092 REIMS CEDEX**

**Tel: 03.26.78.77.93 – Fax: 03.26.78.92.11**

**E-mail: [ifap-sec@chu-reims.fr](mailto:ifap-sec@chu-reims.fr)**



**CHU DE REIMS**

**Promotion  
2021-2022**

**PROJET PEDAGOGIQUE  
ET PROJET DE FORMATION**

**INSTITUT DE FORMATION  
D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE**



# SOMMAIRE

## PROJET PEDAGOGIQUE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>2</b>
<b>1 HISTORIQUE</b> .....	<b>4</b>
1.1 L'INSTITUT REGIONAL DE FORMATION (IRF).....	4
1.2 L'INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE (IFAP) .....	4
<b>2 LA PHILOSOPHIE</b> .....	<b>5</b>
<b>3 LES MISSIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>4 LE CADRE REGLEMENTAIRE</b> .....	<b>6</b>
<b>5 LA DEMARCHE QUALITE</b> .....	<b>7</b>

## PROJET DE FORMATION

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>9</b>
<b>1 L'EQUIPE DE L'IFAP</b> .....	<b>10</b>
<b>2 LA FINALITE ET LES OBJECTIFS</b> .....	<b>11</b>
2.1 LA FINALITE .....	11
2.2 LES OBJECTIFS GENERAUX .....	11
<b>3 LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES</b> .....	<b>12</b>
3.1 TROIS PALIERS D'APPRENTISSAGE .....	12
3.2 LA COMPETENCE.....	13
<b>4 LA FORMATION</b> .....	<b>14</b>
4.1 L'ORGANISATION DE LA FORMATION .....	14
4.2 SPECIFICITE DES DIFFERENTS CURSUS .....	15
4.3 LES MOYENS PEDAGOGIQUES .....	26
4.4 L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE .....	26
4.5 L'EVALUATION .....	29
<b>5 LA PLANIFICATION DE L'ANNEE DE FORMATION 2021-2022</b> .....	<b>32</b>
<b>6 L'ORGANISATION MODULAIRE</b> .....	<b>36</b>
6.1 BLOC 1 : ACCOMPAGNEMENT ET SOINS DE L'ENFANT DANS LES ACTIVITES DE SA VIE QUOTIDIENNE ET DE SA VIE SOCIALE .....	36
6.2 BLOC 2 : EVALUATION DE L'ETAT CLINIQUE ET MISE EN ŒUVRE DE SOINS ADAPTES EN COLLABORATION.....	46
6.3 BLOC 3 : INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET DE LEUR ENTOURAGE, DES PROFESSIONNELS ET DES APPRENANTS .....	55
6.4 BLOC 4 : ENTRETIEN DE L'ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE LA PERSONNE ET DES MATERIELS LIES AUX ACTIVITES EN TENANT COMPTE DU LIEU ET DES SITUATIONS D'INTERVENTION .....	60
6.5 BLOC 5 : TRAVAIL EN EQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE ET TRAITEMENT DES INFORMATIONS LIEES AUX ACTIVITES DE SOINS, A LA QUALITE/GESTION DES RISQUES.....	64
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>70</b>

**INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE**

**CHU REIMS**

**45, rue Cognacq-Jay**

**51092 REIMS CEDEX**

**Tel: 03.26.78.77.93 – Fax: 03.26.78.92.11**

**E-mail: [ifap-sec@chu-reims.fr](mailto:ifap-sec@chu-reims.fr)**



**CHU DE REIMS**

**Promotion**

**2021-2022**

## **PROJET PEDAGOGIQUE**

**INSTITUT DE FORMATION**

**D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE**

**ifap/ [chu.reims](http://chu.reims)**

# PREAMBULE

## Ce projet pédagogique :

1. Décrit les orientations pédagogiques de l'IFAP et leur déclinaison spécifique notamment :
  - ✓ L'environnement de l'institut,
  - ✓ Ses missions
  - ✓ Sa philosophie,
  - ✓ Ses modalités de fonctionnement au regard des différents textes législatifs qui le régissent,
2. Traduit, cette année, la transition entre « l'ancien » programme de formation et le nouveau référentiel défini par l'arrêté du 10 juin 2021
3. Est réajusté annuellement par l'équipe pédagogique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture, sous la responsabilité du Directeur. Il est validé par l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI)
4. Est mis à la disposition des élèves et des différents partenaires.

Ce projet pédagogique a pour objectif d'amener les élèves à acquérir les compétences requises pour devenir des auxiliaires de puériculture **compétents, réflexifs** et **acteurs** de leur métier.

- ✓ **La compétence** étant conçue comme "*... une prise d'initiatives et de responsabilités de l'individu dans les situations auxquelles il est confronté et une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances acquises*"<sup>1</sup>, l'IFAP prépare les élèves à mobiliser des connaissances fondamentales solides et à les faire évoluer dans des contextes de soins singuliers.

---

<sup>1</sup> ZARIFIAN P. 2001. Le modèle de la compétence. Paris. Éditions liaisons

- ✓ Selon P. Perrenoud (2004) un professionnel est **réflexif**, "*lorsqu'il prend sa propre action comme objet de sa réflexion*". "*Il cherche à comprendre comment il s'y prend et parfois pourquoi il fait ce qu'il fait*"<sup>2</sup>

Les élèves formés à analyser leurs pratiques acquièrent une conception évolutive et perfectible de leur profession qui s'inscrit dans l'esprit de l'évaluation des pratiques professionnelles, et de l'apprentissage tout au long de la vie.

- ✓ Les textes réglementaires parus en 2021 ouvrent aux auxiliaires de puériculture des champs de professionnalisation nouveaux : extension des actes de soin autorisés, ouverture du métier aux postes de formateurs, participation possible aux jurys des entretiens d'épreuves de sélection. Il entre donc dans les missions de l'IFAP de former des auxiliaires de puériculture, **acteurs de leur métier** c'est-à-dire ayant "*une capacité à s'autoriser (à être) relativement autonome, parce que pourvu de capacités critiques suffisantes*".<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> PERRENOUD P. 2001. Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant. Professionnalisation et raison pédagogique. Paris. ESF.

<sup>3</sup> ARDOINO J. 2000. Les avatars de l'éducation. Paris. PUF

# 1 HISTORIQUE

## 1.1 L'Institut Régional de Formation (IRF)

Depuis septembre 2010, l'IRF est situé à proximité des Facultés de Médecine et Pharmacie. Il comprend :

- le Centre de formation d'Assistant de Régulation Médicale (CEFARM),
- le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU),
- l'Institut de Formation des Ambulanciers (IFA),
- l'Ecole d'Infirmiers Anesthésistes (EIADE),
- l'Institut de Formation d'Aides-soignantes (IFAS),
- l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI),
- l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK),
- l'Institut de Formation de Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale (IFMEM),
- l'Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire (EIBODE),
- l'Ecole de Sages-femmes (ESF),
- l'Ecole de Puéricultrices (EP),
- l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture (IFAP)
- l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS),

Cet environnement pluridisciplinaire garantit aux élèves auxiliaires de puériculture des conditions optimales de formation fondées sur l'expertise et la diversité des intervenants.

L'IRF comporte également un centre de documentation, un centre de simulation, des salles de visioconférence et des locaux dédiés à la formation continue.

## 1.2 L'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture (IFAP)

Il a été créé dès l'après-guerre en 1946. Depuis l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture, le terme « Ecole d'Auxiliaires de Puériculture » disparaît au profit du terme « Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture ». Depuis le Décret du 31 Août 2007, le Diplôme Professionnel est remplacé par le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP).

En septembre 2017, l'IFAP a pris une nouvelle dimension : il a en effet, accueilli 22 élèves supplémentaires et vu ses équipes pédagogique et administrative se renforcer.

Cette montée en puissance s'inscrit dans le cadre de la fusion décidée par le Conseil Régional Grand-Est, entre l'IFAP du CHU et l'autre IFAP rémois, l'IFAP du Chemin Vert. Un seul concours d'entrée a ainsi été organisé en 2017 afin d'opérer à un recrutement unique pour l'IFAP du CHU.

La réingénierie de la formation AP se met en place en septembre 2021 suite à la parution de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au DEAP.

## 2 LA PHILOSOPHIE

Elle est fondée sur les valeurs et les principes suivants :

- le Respect de l'Être humain faisant appel à la tolérance, l'honnêteté, l'authenticité,
- la remise en question, constructive dans un esprit d'ouverture et de progression,
- la défense de l'intérêt supérieur de l'enfant et de sa famille.

Ces valeurs sont portées par tous les acteurs de l'IFAP et concernent :

- toute personne (enfants, familles, professionnels, élèves, ...),
- toute organisation de travail.

## 3 LES MISSIONS

- Sa mission première est de former de futur(e)s professionnel(le)s afin d'organiser les modalités de délivrance de leur Diplôme d'Etat,
- Ses autres missions sont :
  - La formation continue des professionnels, incluant la formation d'adaptation à l'emploi
  - La formation préparatoire à l'entrée en formation
  - La formation par la voie de l'alternance, y compris la formation par la voie de l'apprentissage
  - La documentation et recherche d'intérêt professionnel



- L'équipe pédagogique de l'IFAP est également impliquée dans :
  - La participation aux enseignements dans d'autres écoles ou instituts,
  - Le développement des échanges professionnels au sein :
    - de l'IRF,
    - du CHU de REIMS,
    - du CEEPAME (Comité d'Entente des Ecoles Préparant Aux Métiers de l'Enfance),
  - La promotion de la formation et du métier,
  - La participation aux commissions qui régissent la délivrance de l'attestation d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture aux ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Européenne délivrée par le préfet de région,
  - La participation à la commission de jury pour la Validation des Acquis et de l'Expérience pour les candidat(e)s prétendant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

## 4 LE CADRE REGLEMENTAIRE

L'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture est sous la tutelle du Ministère en charge de la Santé. Son fonctionnement est régi par les institutions suivantes :

- **Le CHU** : Organisme Gestionnaire,
- **Le Conseil Régional** : Organisme Financier,
- **La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)-Antenne de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE** : Organisme certificateur,
- **La Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)** : Tutelle pédagogique.

La formation d'auxiliaire de puériculture est régie par :

- L'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,
- L'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux,

- L'Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

## 5 LA DEMARCHE QUALITE

L'IFAP s'est engagé en 2021 dans la démarche de certification QUALIOPI.

C'est une démarche d'amélioration continue de la qualité qui tend à entretenir et à améliorer nos process pour satisfaire et répondre aux attentes de tous les acteurs de la formation (étudiants – élèves – professionnels de santé- tutelles-financeurs ...). Elle vise à améliorer nos pratiques au quotidien.

La politique déployée concerne l'ensemble des activités de l'institut de formation, ses ressources et son fonctionnement. Elle se décline autour d'axes principaux :

- Mettre en œuvre le système décrit dans le Référentiel National Qualité (Qualiopi),
- Soutenir ses collaborateurs dans leur recherche d'amélioration continue des prestations tant en formation initiale qu'en formation continue,
- Favoriser le développement des compétences individuelles et collectives de l'équipe,
- Maintenir l'évaluation régulière de nos pratiques professionnelles et le réajustement de nos actions, dans le cadre de la gestion des risques et amélioration de la qualité,
- Mobiliser ses partenaires autour de la gestion de l'alternance en renforçant l'accompagnement et l'encadrement des apprenants,
- Respecter les exigences réglementaires en vigueur.

L'objectif visé est :

- Améliorer la satisfaction des apprenants et des partenaires de l'IFAP en les intégrant dans l'évaluation de la démarche qualité mise en place,
- Sécuriser nos organisations et les inscrire dans une dynamique de progression dans un système de santé et de formation en pleine mutation,
- Renforcer l'image de l'IFAP et accroître sa visibilité.

**INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE**

**CHU REIMS**

**45, rue Cognacq-Jay**

**51092 REIMS CEDEX**

**Tel: 03.26.78.77.93 – Fax: 03.26.78.92.11**

**E-mail: [ifap-sec@chu-reims.fr](mailto:ifap-sec@chu-reims.fr)**



**CHU DE REIMS**

**Promotion**

**2021-2022**

**PROJET DE FORMATION**

**INSTITUT DE FORMATION**

**D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE**

**ifap/ [chu.reims](http://chu.reims)**

# INTRODUCTION

Le projet de formation a pour but de définir la pédagogie et l'organisation de la formation d'auxiliaire de puériculture.

Il s'appuie sur le projet pédagogique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture de REIMS et le règlement intérieur.

Il est construit en référence aux textes législatifs en vigueur :

- l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,
- l'Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
- le décret N° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ; aux actes professionnels et à la profession d'infirmière (plus particulièrement la partie concernant le rôle propre de l'IDE).

Il s'adresse à toute personne concernée par la formation :

- Les élèves (cursus partiel, complet),
- L'équipe pédagogique,
- Les membres du conseil technique,
- Les partenaires de la formation (intervenants extérieurs).

# 1 L'EQUIPE DE L'IFAP

## Directeur

Monsieur QUINART Hervé

Directeur des soins

Secrétariat de coordination : Madame GODIN ☎ 03 26 78 74 59    mgodin@chu-reims.fr

## Equipe pédagogique

Madame BLANCHARD Céline

☎ 03 26 83 28 57

Cadre de Santé Puéricultrice – Responsable pédagogique

cblanchard@chu-reims.fr

Madame CHAUSSON Laetitia

☎ 03 26 78 92 12

Cadre de Santé Puéricultrice - Formatrice

lchausson@chu-reims.fr

Madame GENIN Géraldine

☎ 03 26 83 28 56

Cadre de Santé Puéricultrice - Formatrice

ggenin@chu-reims.fr

Madame PLANCHON Ismérie

☎ 03 26 83 28 55

Puéricultrice - Formatrice

iplanchon@chu-reims.fr

Madame ROGER Hélène

☎ 03 26 83 28 58

Puéricultrice - Formatrice

hroger@chu-reims.fr

- Participent avec le directeur de l'institut à la formalisation des projets pédagogique et de formation, à leur mise en œuvre et à leur réajustement,
- Organisent les enseignements théoriques et pratiques dont elles ont la responsabilité, en les coordonnant avec les autres enseignements et assurent leur évaluation,
- Assurent l'accompagnement clinique des élèves en stage et leur suivi pédagogique,
- Développent un réseau d'experts au service de la formation des élèves,

## Equipe administrative :

Madame TAVERNIER Priscilla - Secrétaire

Madame FOUQUART Sandrine – Secrétaire

☎ 03 26 78 77 93

[ifap-sec@chu-reims.fr](mailto:ifap-sec@chu-reims.fr)

Fax 03.26.78.92.11

- Mettent en œuvre l'organisation administrative de l'IFAP,
- Assurent la tenue et le suivi des dossiers des élèves,
- Accueillent et informent les interlocuteurs extérieurs de l'IFAP.

### Intervenants extérieurs :

Pédiatres, puéricultrices, cadres de santé, enseignants en sciences humaines, éducateurs de jeunes enfants, sages-femmes, kinésithérapeutes, diététiciennes...

- Assurent des enseignements,
- Participent aux évaluations et aux instances de l'institut,
- Collaborent à certains travaux.

## 2 LA FINALITE ET LES OBJECTIFS

### 2.1 La finalité

Pour l'élève, la finalité de cette année de formation est d'acquérir des savoirs, des savoirs faire, des savoirs relationnels lui permettant de « *dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.* »<sup>4</sup>

### 2.2 Les objectifs généraux

L'élève est amené à devenir un **professionnel responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser des situations, de mener des interventions en équipe pluri professionnelle **dans les limites de son champ de compétences, de remettre en question ses connaissances et compétences.**

L'élève **développe des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences, prépare et construit son identité professionnelle ainsi que son projet professionnel.

- L'élève apprend à **réfléchir sur ses émotions**,
- Il est capable en fin de formation de prendre **de la distance professionnelle**,

---

<sup>4</sup> Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

- Il se projette dans un avenir professionnel en développant sa capacité de questionnement,
- L'élève apprend à mobiliser les connaissances nécessaires à ses interventions, agir avec sécurité et efficacité.

### 3 LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition de cinq blocs de compétences requis pour l'exercice des différentes activités de la profession d'Auxiliaire de Puériculture.

Le référentiel de formation porte une organisation pédagogique qui permet l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de soins et s'appuie sur la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

Cette organisation s'inscrit dans le cadre conceptuel de la formation par alternance.

#### 3.1 Trois paliers d'apprentissage

L'organisation mise en place vise à articuler en permanence ces trois dimensions :

- «comprendre», l'élève acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations,
- «agir», l'élève mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- «transférer», l'élève acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Le parcours de formation tient compte de **la progression de chaque élève** dans son individualité à acquérir les compétences. Ce parcours tend notamment à développer l'autonomie et la responsabilité de l'élève dans la progression de ses apprentissages et l'aide ainsi à construire son cheminement vers la professionnalisation.

## 3.2 La compétence<sup>5</sup>

Pour G. LE BOTERF, « la compétence d'un professionnel se reconnaît à sa capacité à gérer efficacement un ensemble de situations professionnelles. Pour cela, il devra savoir combiner et mobiliser plusieurs compétences ou ressources».

La compétence s'observe en situation. Elle est mesurable. Elle se décline en quatre axes<sup>6</sup> :

- Compétence technique (connaissances, pratiques),
- Compétence relationnelle et sociale,
- Compétence organisationnelle,
- Compétence cognitive (devenir plus compétent).

L'acquisition de ces compétences est travaillée en permanence au travers de l'organisation mise en place tant à l'IFAP qu'en stage.

Les principes pédagogiques s'appuient sur les notions suivantes :

- « aller vers plutôt qu'aller contre »,
- « utiliser le potentiel de l'élève pour lui fixer des objectifs de progression »,
- la pratique réflexive c'est à dire la capacité à développer chez l'élève le « retour sur soi », le questionnement de ses pratiques,
- l'évaluation formative avec le suivi pédagogique.

Ces principes sont portés par l'équipe pédagogique notamment au travers de :

- la préparation des stages,
- l'exploitation de stage ainsi que l'analyse de pratique,
- l'accompagnement individuel à l'institut,
- l'accompagnement individuel en stage,
- l'entretien individuel à mi- formation.

---

<sup>5</sup> Monique FORMARIER, Ljiljana JOVIC, Les concepts en sciences Infirmières, AR.S.I, 2<sup>ème</sup> trimestre 2009

<sup>6</sup> Serge LERONDEAU, formateur consultant, ACE management, formation « Pour un accompagnement professionnalisant », juillet 2009



## 4 LA FORMATION

Le référentiel de formation au métier d'auxiliaire de puériculture décrit de façon organisée, les savoirs faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme. Il est élaboré à partir du référentiel d'activités du métier et du référentiel des compétences exigées pour le diplôme.

La formation comprend cinq bloc de compétences et dix modules d'enseignement en institut de formation et des stages cliniques dont le contenu est défini à partir des 11 compétences du Diplôme d'Etat.

### 4.1 L'Organisation de la formation

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture comporte 1540 heures d'enseignement théorique et clinique, en institut et en stage, réparties comme suit :

- Formation théorique et pratique en institut de formation : **770 heures** soit 22 semaines,
- Formation en milieu professionnel : **770 heures** soit 22 semaines.

La participation de l'élève aux enseignements et aux stages est **obligatoire** durant toute la formation.

La formation s'échelonne sur onze mois, du 06 septembre 2021 au 29 juillet 2022. Durant la formation, les élèves en cursus complet bénéficient de trois semaines de congés.

L'enseignement en institut qui comprend **cinq blocs de compétences**, est dispensé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupes et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels, de visites, de tables rondes.

Les intervenants extérieurs sont choisis par la direction et les formatrices, pour leurs compétences spécifiques et le niveau d'expertise inhérent à leur pratique.

L'enseignement en stage est réalisé en milieu professionnel, que ce soit dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement et comprend quatre stages. **Plusieurs stages sont réalisés hors district de REIMS.**

## 4.2 Spécificité des différents cursus

### 4.2.1 Cursus complet

- Les élèves en cursus complet suivent l'intégralité de la formation (cf chapitre 6).

### 4.2.2 Cursus modulaire

#### 4.2.2.1 Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel « accompagnement, soins, services à la personne »

Les élèves suivant ce cursus sont allégés et dispensés de certains modules, conformément au tableau ci-dessous.

Ce parcours comporte **1022 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **497 heures de formation théorique** et **525 heures (15 semaines) de formation clinique**.

Bloc de compétences	Compétences	Parcours de formation		Modalités d'évaluation du bloc de compétences
		Modules de formation	Période en milieu professionnel	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <b>Module allégé : 112 h</b>	<p><b>Durée allégée</b> : 15 semaines comprenant 3 périodes en milieu professionnel de 5 semaines</p> <p>⇒ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 :</p> <p>Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale</p> <p>Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences</p> <p>Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel</p>	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. - Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale 28 h		
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. - Repérage et prévention des situations à risque <b>Module allégé : 14 h</b>		
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne 77 h	<p>⇒ Portant spécifiquement sur les blocs 1 et 2 :</p> <p>Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p> <p>Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</p> <p>⇒ <b>Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.</b></p>	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement 154 h		
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 35 h		
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage			Equivalence totale Pas d'évaluation

entourage, des professionnels et des apprenants	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels			
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés			Equivalence totale Pas d'évaluation
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins			
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités			Equivalence totale Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques			

## Formation théorique

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	112 h
Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	28 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	14 h
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	154 h
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h

## Formation clinique

**Trois périodes en milieu professionnel** doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines

**Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.**

4.2.2.2 Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel « services aux personnes et aux territoires »

Les élèves suivant ce cursus sont allégés et dispensés de certains modules, conformément au tableau ci-dessous.

Ce parcours comporte **1414 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **644 heures de formation théorique** et **770 heures (22 semaines) de formation clinique**.

Bloc de compétences	Compétences	Parcours de formation		Modalités d'évaluation du bloc de compétences
		Modules de formation	Période en milieu professionnel	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <b>Module allégé : 112 h</b>	15 semaines comprenant 3 périodes en milieu professionnel de 5 semaines  ⇒ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 : Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel  ⇒ Portant spécifiquement sur les blocs 1 et 2 : Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration  ⇒ <b>Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.</b>	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale 28 h		
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <b>Module allégé : 21 h</b>		
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne 77 h		Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement 154 h		
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 35 h		
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage			Equivalence totale Pas d'évaluation

entourage, des professionnels et des apprenants	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels			
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés 35 h	1 période de 7 semaines en milieu professionnel ⇒ Contexte de prise en soins en rééducation réadaptation, soins de suite, soins de courte durée ⇒ Permettant d'explorer les missions 2 et 3 ⇒ Portant spécifiquement sur les blocs 2, 4 et 5 :	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins			
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations 35 h	Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques 70 h		

## Formation théorique

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	112 h
Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	28 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	21 h
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
Module 4. - Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	154 h
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
Module 9. – Traitement des informations	35 h
Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

## Formation clinique

**Quatre périodes en milieu professionnels** doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

**Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.**



### 4.2.3 Coursus « passerelle »

#### 4.2.3.1 Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant - Référentiel 2005

Les élèves suivant ce cursus sont allégés et dispensés de certains modules, conformément au tableau ci-dessous.

Ce parcours comporte **812 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **392 heures de formation théorique** et **420 heures (12 semaines) de formation clinique**.

Bloc de compétences	Compétences	Parcours de formation		Modalités d'évaluation du bloc de compétences
		Modules de formation	Période en milieu professionnel	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <b>Module allégé : 112 h</b>	<b>Durée allégée</b> : 12 semaines comprenant 2 périodes en milieu professionnel de 5 et 7 semaines  ⇒ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 :	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale 28 h	Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <b>Module allégé : 21 h</b>		
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne 28 h	⇒ Portant spécifiquement sur les blocs 1 et 2 :	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement 70 h	Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation			Pas d'évaluation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage			Pas d'évaluation

entourage, des professionnels et des apprenants	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs 21 h		Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés			Equivalence totale Pas d'évaluation
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins			
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités			Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques <b>Module allégé : 35 h</b>		Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée

## Formation théorique

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale ( <i>Module spécifique AP</i> )	112 h
Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale ( <i>Module spécifique AP</i> )	28 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque ( <i>Module spécifique AP</i> )	21 h
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne ( <i>Module spécifique AP</i> )	28 h
Module 4. - Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement ( <i>Module spécifique AP</i> )	70 h
Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	35 h

## Formation clinique

Deux périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 7 semaines

*L'équipe pédagogique de l'IFAP a fait le choix d'organiser un stage en EAJE et un stage en pédiatrie. La durée de chaque stage se fera en fonction du projet professionnel de l'élève et sera conforme à la réglementation.*

### 4.2.3.2 Les personnes devant réaliser un complément de formation

Les élèves concernés par ce cursus doivent suivre l'enseignement des modules de formation et/ou les stages correspondant à ces derniers au regard de la décision du jury du diplôme d'état d'Auxiliaire de Puériculture.

### 4.3 Les moyens pédagogiques

Ils comportent des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques assurés par l'équipe pédagogique de l'IFAP ou par des intervenants extérieurs choisis pour leur expertise dans le domaine concerné.

- Les **cours magistraux** sont dispensés par promotion entière en salle de cours. Toutefois, l'interaction entre enseignants et élèves est favorisée.
- Les **travaux dirigés** (TD) sont organisés en répartissant les élèves par groupe et permettent de donner à chaque élève la possibilité d'expérimenter son positionnement au sein d'un groupe de pairs. A partir de ses expérimentations, chaque élève est amené à initier, à réguler, à animer, à produire et présenter un travail de groupe.
- Les **travaux pratiques** (TP) sont réalisés en groupe et permettent de donner à chaque élève la possibilité de pratiquer des soins avant de les réaliser en stage. Ils sont organisés par les puéricultrices de l'IFAP ou des professionnels accueillant des élèves en stage.
- La **simulation en santé** permet de développer les compétences de l'élève grâce à une situation simulée de prise en charge de l'enfant et de sa famille la plus proche possible de la réalité. L'élève est ainsi immergé dans une situation de travail virtuelle sur laquelle il est ensuite amené à avoir une analyse réflexive dans le cadre d'un debriefing organisé en petits groupes par les puéricultrices de l'IFAP.

### 4.4 L'accompagnement pédagogique

Un nouveau dispositif pédagogique d'accompagnement des élèves est mis en place pour l'année 2021-2022. Cet accompagnement se décline selon trois axes :

- L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35h (dans les trois premiers mois de la formation)
- Le suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7h (réparties tout au long de la formation)
- Les Travaux Personnels Guidés (TPG): 35 h (réparties au sein des différents modules)

#### 4.4.1 Accompagnement pédagogique individualisé : API (35 heures)

##### 4.4.1.1 Objectifs de formation

Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation

##### 4.4.1.2 Eléments de contenu

- **Positionnement de l'apprenant** en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques
- **Entretien** avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé
- **Accompagnement individualisé** pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français
- **Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels** pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique
- **Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel**

***L'équipe pédagogique de l'IFAP l'organise en deux temps :***

- ***Trois premiers jours de la formation :***
  - *Présentation de la formation, des élèves, de l'équipe pédagogique,*
  - *Présentation du projet pédagogique de l'institut,*
  - *Evaluation écrite individuelle formative afin de définir le niveau des pré-requis en lien avec le français, les mathématiques, l'informatique,*
  - *Rencontre individuelle afin de définir le projet professionnel des élèves, les attentes, le parcours de stage ...*
- ***Deux derniers jours du temps institut 1 :***
  - *Bilan individuel de l'évaluation écrite,*
  - *Apports théoriques et pratiques en français, mathématiques, informatiques et point sur les objectifs du stage 1.*

#### 4.4.2 Suivi pédagogique individualisé des apprenants (7 heures)

##### 4.4.2.1 Objectifs de formation

Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation

##### 4.4.2.2 Eléments de contenu

- **Entretiens** avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé : points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés
- **Apport d'éléments** complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant

#### *L'équipe pédagogique de l'IFAP l'organise à la suite des API :*

- **Retour du stage 1 :**
  - *Point sur les compétences évaluées en stage par les professionnels,*
  - *Exploitation de stage avec l'équipe pédagogique de l'IFAP : ressenti, apprentissage, questionnement, APP ...*
- **Retour du stage 2 :**
  - *Point sur les compétences évaluées en stage par les professionnels,*
  - *Exploitation de stage avec l'équipe pédagogique de l'IFAP : ressenti, apprentissage, questionnement, APP ...*
  - *RDV individuel de bilan de mi-formation.*

#### 4.4.3 Travaux personnels guidés : TPG (35 heures)

##### 4.4.3.1 Objectifs de formation

Accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...

##### 4.4.3.2 Eléments de contenu

- **Accompagnement individuel** du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé

- **Guidage collectif** du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs
- **Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information**, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations

*L'équipe pédagogique de l'IFAP l'organise en préparation d'enseignements théoriques sous forme de TD. Les consignes de travail seront rédigées et à chaque session, un document écrit sera remis à l'équipe pédagogique.*

## **4.5 L'évaluation**

L'évaluation est mise en place tout au long de la formation. Elle se présente sous une forme formative et normative.

### **4.5.1 L'évaluation formative**

Un suivi pédagogique en stage est programmé pour les élèves en cursus complet au cours de leur premier stage de formation. Il a pour objectif d'accompagner l'élève à entrer dans un processus de formation professionnalisant.

Un encadrement clinique est réalisé au cours de certains stages définis dans l'année. Le portfolio permet d'assurer un suivi de l'élève et de l'accompagner dans sa progression en milieu professionnel.

Un bilan de mi-formation est assuré lors d'un entretien individuel assuré par une puéricultrice formatrice avec laquelle l'élève aura pris rendez-vous, afin d'évaluer sa progression tant à l'institut qu'en milieu professionnel.

### **4.5.2 L'évaluation normative**

L'évaluation normative est conforme au texte réglementaire.



Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
<b>Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b>	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AP</i>	<b>Etude de situation</b> <b>Evaluation des compétences en milieu professionnel</b>
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale <i>Module spécifique AP</i>	
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AP</i>	
<b>Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</b>	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AP</i>	<b>Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4</b> <b>Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5</b> <b>Evaluation des compétences en milieu professionnel</b> <b>Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2</b>
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AP</i>	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	

<b>Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</b>	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	<b>Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée</b>  <b>Evaluation des compétences en milieu professionnel</b>
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
<b>Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</b>	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	<b>Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel</b>  <b>Evaluation des compétences en milieu professionnel</b>
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
<b>Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</b>	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	<b>Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée</b> <b>Evaluation des compétences en milieu professionnel</b>
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	

## 5 LA PLANIFICATION DE L'ANNEE DE FORMATION 2021-2022

RENTREE : 06 SEPTEMBRE 2021 - SORTIE : JUILLET 2021 – CURSUS COMPLET

Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022
1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L
2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M
3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M
4 S	4 L	4 J	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J
5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V
6 L	6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S
7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D
8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L
9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M
10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M
11 S	11 L	11 J	11 S	11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J
12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V
13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S
14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D
15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L
16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M
17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M
18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J
19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V
20 L	20 M	20 S	20 L	20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S
21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D
22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L
23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M
24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M
25 S	25 L	25 J	25 S	25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J
26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V
27 L	27 M	27 S	27 L	27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S
28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D
29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L
30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M
31 D	31 V	31 L	31 M	31 S	31 M	31 J	31 M	31 M	31 D	31 M	31 L

Institut

Stage

Vacances

# CURSUS SAPAT

Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022			
1 M	1 V	1 L	44 1 M	1 S	1 M	1 M	M6	1 V	1 D	1 M	1 L	31		
2 J	2 S	2 M	2 J	M1	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M		
3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	1 3 J	3 J	M7	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M		
4 S	4 L	4 J	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	14 4 M	M10	4 S	4 L	27 4 J		
5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D		
6 L	M3	6 S	6 L	6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	23 6 M	6 S	6 D		
7 M	API	7 J	7 D	7 V	7 L	SPI / M1	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M		
8 M	M1	8 V	8 L	45 8 M	8 S	8 M	M1	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	32	
9 J	M1	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	M1	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 D	
10 V	M1	10 D	10 M	10 V	10 L	2 10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	
11 S	11 L	M3	11 J	11 S	11 M	11 V	M2	11 V	11 M	M10	11 L	28 11 J	11 D	
12 D	12 M	M1	12 V	12 D	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 M	
13 L	M3	13 S	13 L	13 J	13 V	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	24 13 M	13 S	13 D	
14 M	M3	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	M2	7 14 L	11 14 J	14 S	14 M	14 V	14 L	33
15 M	M3	API	15 L	46 15 M	15 S	15 M	M2	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	33
16 J	M3	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	M5	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 D
17 V	M3	17 D	17 M	17 V	17 L	3 17 J	M5	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S
18 S	18 L	42 18 J	18 S	18 M	18 V	18 V	18 V	18 L	16 18 M	18 S	18 L	M4	29 18 J	18 D
19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 S
20 L	M3	20 M	20 S	20 L	51 20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	M4	20 L	25 20 M	20 S	20 D
21 M	M3	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 L	12 21 J	21 S	21 M	21 J	M1 ET	21 D	21 M
22 M	M3	22 V	M3 du bloc / SPI	22 M	22 S	22 M	M6	22 M	22 V	22 D	22 M	M1 ET	22 L	34
23 J	M3	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	M6	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 D
24 V	M3	24 D	24 M	24 V	24 L	4 24 J	24 J	24 D	24 M	APIGRU	24 V	24 D	24 M	24 S
25 S	25 L	43 25 J	M1	25 S	25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	50 25 J	25 D	25 M
26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 S
27 L	M5	27 M	27 S	27 L	52 27 J	27 D	27 D	27 M	M9	27 V	TPG	27 L	26 27 M	27 S
28 M	M5	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	M6	28 L	13 28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 M	M5	29 V	29 L	29 M	29 S	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 S	29 D
30 J	M5	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	22 30 J	30 S	30 M	30 D	30 M
31 D	31 L	31 M	31 V	31 L	5 31 J	31 M	31 J	31 S	31 L	31 M	31 D	31 M	31 D	31 M

Institut  
Stage  
Vacances  
Non concerné

# CURSUS ASSP

Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022
1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L
2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M
3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M
4 S	4 L	4 J	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J
5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V
6 L	6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S
7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D
8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L
9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M
10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M
11 S	11 L	11 J	11 S	11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J
12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V
13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S
14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D
15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L
16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M
17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M
18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J
19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V
20 L	20 M	20 S	20 L	20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S
21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D
22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L
23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M
24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M
25 S	25 L	25 J	25 S	25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J
26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V
27 L	27 M	27 S	27 L	27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S
28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D
29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L
30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M
	31 D		31 V	31 L	31 J	31 J		31 M		31 D	31 M

Institut
Stage
Vacances
Non concerné

# CURSUS DEAS

Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022	
1 M	1 V	1 L	44 1 M	1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	31
2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	
3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	
4 S	4 L	4 J	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	14 4 M	4 S	4 L	27 4 J	
5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	
6 L	6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	23 6 M	6 S	
7 M	API	7 J	7 D	7 V	7 L	SPI / M1	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	
8 M	8 V	8 L	45 8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	32
9 J	M1	9 S	9 M	9 D	9 M	M1 M1bis	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	
10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	2 10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	
11 S	11 L	M3	11 J	11 M	11 V	M2	11 L	15 11 M	11 S	11 L	28 11 J	
12 D	12 M	M1	12 V	12 M	12 S		12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	
13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 D		13 M	13 V	13 L	24 13 M	13 S	
14 M	14 J	API	14 D	14 V	14 L	M2	7 14 L	11 14 J	14 M	14 J	14 D	
15 M	M8	15 V	46 15 M	15 S	15 M	M2	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	33
16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M		16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	
17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	3 17 J	M6	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	
18 S	18 L	42 18 J	18 S	18 M	18 V		18 L	16 18 M	18 S	18 L	M4	29 18 J
19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S		19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	
20 L	M3	20 S	20 L	51 20 J	20 D		20 M	20 V	20 L	25 20 M	M1 ET M1bis	20 S
21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L		21 L	12 21 J	21 M	21 J	21 D	
22 M	M3	22 V	M3 du Bloc 1 / SPI	22 M	22 S		22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	34
23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	M6	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	
24 V	24 D	24 M	M1	24 V	24 L	4 24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	
25 S	25 L	43 25 J	25 S	25 M	25 V		25 L	25 M	25 S	25 L	50 25 J	
26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S		26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	
27 L	27 M	27 S	27 L	52 27 J	27 D		27 M	M9	27 L	26 27 M	27 S	
28 M	M5	28 D	28 M	28 V	28 L	M6	28 L	13 28 J	28 M	28 J	28 D	
29 M	29 V	29 L	M1	29 S	29 D		29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	35
30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 L		30 M	30 S	30 L	22 30 J	30 S	30 M
	31 D		31 V	31 L	5 31 J		31 J	31 M		31 D	31 M	

Institut
Stage
Vacances
Non concerné

## 6 L'ORGANISATION MODULAIRE

La formation comporte **44 semaines de formation théorique et clinique soit 1540 heures**, se répartissant en **770 heures (22 semaines) de formation théorique** et **770 heures (22 semaines) de formation clinique**.

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 h
Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	28 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	21 h
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	154 h
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
Module 9. – Traitement des informations	35 h
Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

### 6.1 Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Il est organisé entre **le temps institut 1 et le temps institut 5** sur les semaines dédiées au planning de formation. Il est composé des :

- Module 1
- Module 1bis
- Module 2

## **6.1.1 Module 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147 heures)**

### 6.1.1.1 Compétence attendue

*Accompagner l'enfant et son entourage dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.*

1. Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de l'enfant et de son entourage
2. Evaluer l'autonomie, les capacités psychomotrices et psycho-affectives de l'enfant en lien avec son développement et ses potentialités
3. Identifier et évaluer les besoins de l'enfant en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention
4. Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne
5. Mobiliser les ressources de l'enfant dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, l'entourage, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses apprentissages et ses acquis
6. Adapter, en fonction de chaque situation, la communication avec l'enfant, l'entourage, les aidants et les autres professionnels pendant les activités
7. Repérer les interactions de l'enfant avec son entourage et les réponses apportées par les adultes de référence
8. Associer, accompagner et conforter les parents dans leur rôle

### 6.1.1.2 Les objectifs de formation

- Identifier le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans les situations de soins de la vie quotidienne
- Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation et les besoins de l'enfant et de son entourage
- Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation et de l'analyse de la situation



### 6.1.1.3 Les éléments de contenus

**Raisonnement clinique** : recherche des informations, évaluation de l'autonomie, des capacités psychomotrices et psycho-affectives de l'enfant en lien avec son développement et ses potentialités, de ses besoins.

#### **L'évaluation de la situation et des besoins de l'enfant et de son entourage :**

- Statut juridique de l'enfant et de sa famille ; les droits et devoirs des parents ; la filiation, le nom ; l'autorité parentale ; les droits des enfants.
- Politique sociale, familiale et d'accueil de jeunes enfants : la protection maternelle et infantile ; l'aide sociale à l'enfance ; les prestations familiales ; l'action sociale en faveur des familles ; les différents modes d'accueil des jeunes enfants ; la politique du handicap.
- Grandes étapes du développement de l'enfant : la vie intra-utérine ; les premières semaines de la vie ; la première année de la vie ; les deuxième et troisième années de la vie ; de 3 ans à 6 ans ; de 6 ans à l'adolescence ; l'adolescence ; les conditions favorables au développement de l'enfant.
- Développement de l'enfant : le développement somatique de l'enfance jusqu'à l'adolescence ; le développement psychomoteur de l'enfant ; le développement psychologique de l'enfance jusqu'à l'adolescence.
- Suivi du développement de l'enfant de la naissance à l'adolescence : les mesures des paramètres de croissance ; l'observation du développement psychomoteur et affectif ; l'observation du développement somatique ; l'observation des habitudes de l'enfant ; repérage d'anomalies et alerte.
- Environnement de l'enfant : l'histoire de l'enfance ; le groupe familial, les groupes sociaux ; l'environnement culturel : religions, rites, habitudes, valeurs, coutumes... ; la place de l'enfant dans les différentes cultures ; l'évolution des différents types de familles ; la légitimité professionnelle et respect des valeurs et culture ; l'influence de l'environnement sur le développement de l'enfant.
- L'autonomie : les formes de l'autonomie (physique, psychique, sociale et juridique) ; autonomie et droits des patients ; dépendance, déficience et handicap.
- Handicap : la définition des principaux types de handicap chez l'enfant : moteur, sensoriel, mental ; le dépistage des handicaps ; l'approche psychologique du handicap ;

les répercussions du handicap : aspects physiques, psychologiques et sociaux ; l'intégration de l'enfant en situation de handicap en milieu ordinaire ; politique vis-à-vis de l'enfant en situation de handicap.

**La santé :** santé publique : données démographiques, politique de santé et actualités sur les plans de santé publique, introduction à la santé environnement : impact des facteurs environnementaux (chimiques, physiques, biologiques) sur la santé humaine ; le système de santé français, le parcours de soins et la promotion de l'allaitement maternel.

### **Les principales situations de vie :**

- Autour de la naissance : notions de génétique ; la conception, grossesse ; l'accouchement, suites de couches ; l'accueil et soins du nouveau-né en salle de travail ; le nouveau-né et les relations avec son entourage ; les potentialités sensorielles et émotionnelles du nouveau-né ; l'accueil et organisation du séjour en maternité ; l'adaptation du nouveau-né à la vie extra utérine ; les situations particulières, naissance d'un enfant en situation de handicap.
- L'enfant, l'adolescent : grandes étapes du développement physique, psychique et psycho-affectif.
- Fin de vie : aspects culturels de la mort ; notions législatives et réglementaires.

**Rôle de l'auxiliaire de puériculture** auprès d'un enfant dans les principales situations de vie, y compris auprès d'un enfant en situation de handicap, ou atteint d'une pathologie mentale notamment de troubles du neuro développement et du spectre autistique.

**La réalisation des soins de la vie quotidienne : réalisation, évaluation et réajustement** (approche théorique et pratique) :

- La conception du soin : définition des soins de la vie quotidienne ; l'état de santé stable et constant, distinction avec les soins en situation aigüe.
- L'accompagnement, la personnalisation de l'accompagnement à partir de l'évaluation de la situation et du projet de l'enfant et de sa famille.
- La relation pendant les soins.
- La réalisation des soins de la vie quotidienne :
  - Hygiène des mains et application des recommandations et bonnes pratiques.
  - Les soins d'hygiène corporelle.

- Installation de l'enfant : l'habillement pour garantir le confort de l'enfant ; l'organisation de l'espace et de l'environnement pour faciliter l'autonomie et garantir la sécurité.
- Equilibre et l'hygiène alimentaire: la préparation et la conservation des biberons et des repas; la mise en place des conditions favorables à la prise des biberons; l'accompagnement de l'allaitement; les préparations pour nourrisson et la diversification alimentaire; la mise en place des conditions favorables à la prise des repas: stimulation de l'enfant pour développer ses goûts, ses potentialités...; le nettoyage et la stérilisation du matériel ainsi que les divers mode d'administration et mode de conservation du lait maternel
- Sommeil : l'installation de l'enfant pour le repos et le sommeil en assurant sa sécurité et son confort ; la mise en place des conditions favorables à l'endormissement : atmosphère calme, lutte contre les nuisances, aération de la chambre.
- Elimination : les changes adaptés au développement de l'enfant ; l'installation de l'enfant pour permettre l'élimination urinaire et fécale ; la mise en place des conditions favorables à la maîtrise des sphincters.
- Qualité et sécurité des soins : règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les soins, prévention de la douleur, prévention des risques durant le soin, protocoles et procédures, ...

### **L'accompagnement des parents :**

- Parentalité : le passage de la conjugalité à la parentalité ; la naissance du sentiment paternel, du sentiment maternel ; l'attachement, la séparation, l'individuation ; le rôle des parents dans le développement de l'enfant ; la coopération de l'auxiliaire de puériculture avec les parents.
- Soutien à la parentalité : attitude permettant la rencontre et l'échange ; recherche de l'adhésion des parents ; encouragement des initiatives d'activités et de soins des parents ; organisation des temps d'accueil, d'échange d'informations ; valorisation de l'enfant ; attitude respectueuse et sécurisante visant l'autonomie des parents ; valorisation des compétences parentales.

#### 6.1.1.4 Les recommandations pédagogiques

- Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités et soins de la vie quotidienne de l'enfant.
- L'apprentissage de l'analyse de situation permet d'identifier et de hiérarchiser les besoins, les ressources et les potentialités de l'enfant et de proposer des activités adaptées.
- Le rôle et la place de l'auxiliaire de puériculture dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle.
- Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...
- Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.

#### 6.1.2 Les critères d'évaluation

- Pertinence de l'analyse de la situation de l'enfant
- Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne
- Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement
- Pertinence dans l'accompagnement de l'entourage

#### 6.1.3 Module 1bis : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (28 heures)

##### 6.1.3.1 Compétence attendue

*Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe.*

1. Rechercher et analyser les informations sur les besoins, les potentiels et les centres d'intérêts de l'enfant ou du groupe
2. Identifier les activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe et à leurs besoins pour favoriser leur développement, leur autonomie et leur socialisation

3. Planifier, prioriser et organiser les activités, identifier et préparer les moyens nécessaires
4. Identifier et réaliser les aménagements de l'espace nécessaires à la réalisation des activités dans le respect du confort et des règles d'hygiène et de sécurité
5. Mettre en œuvre les activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale
6. Proposer et faciliter la participation de l'enfant ou du groupe à l'activité et prendre en compte les réactions, choix et expressions
7. Ajuster les activités et la communication en fonction des réactions et de l'expression de l'enfant ou du groupe et des apprentissages réalisés, en lien avec les autres professionnels

#### 6.1.3.2 Objectif de formation

- Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe

#### 6.1.3.3 Eléments de contenus

### **Les activités personnalisées d'éveil, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale : réalisation, évaluation et réajustement**

- Principes éducatifs : les principaux courants pédagogiques appliqués chez l'enfant ; l'indépendance et l'autonomie ; la socialisation ; la sur et sous-stimulation ; les différents domaines d'activités et la place des jeux et jouets dans le développement de l'enfant de la naissance à l'adolescence.
- Activités selon le potentiel de l'enfant : le choix du jeu/de l'activité ; la valorisation de l'enfant, le développement de son autonomie et de sa socialisation ; l'aménagement de son espace de vie ; l'organisation de jeux et d'activités ; le maintien du jeu dans tous les soins et activités de la vie quotidienne ; les critères de qualité et les normes de sécurité des jeux et des équipements ; place de l'éveil artistique et culturel dans le développement de l'enfant.
- Evaluation et réajustement.

#### 6.1.3.4 Recommandations pédagogiques

- L'apprentissage de l'analyse de situation permet d'identifier et de hiérarchiser les besoins, les ressources et les potentialités de l'enfant et de proposer des activités adaptées.
- Le rôle et la place de l'auxiliaire de puériculture dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle.
- Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...
- Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.

#### 6.1.4 Critères d'évaluation

- Pertinence des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale proposées
- Qualité de la mise en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale
- Pertinence de l'adaptation des activités en fonction de l'expression et du potentiel de l'enfant ou du groupe et de leurs réactions

#### 6.1.5 Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque (21 heures)

##### 6.1.5.1 Compétence attendue

*Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.*

1. Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires
2. Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance pour l'enfant, ses fragilités ou vulnérabilités et alerter
3. Proposer des mesures de prévention dans son champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluriprofessionnelle
4. Evaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant

#### 6.1.5.2 Objectifs de formation

- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et mettre en œuvre les actions de prévention adéquates
- Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates
- Evaluer ces actions et les réajuster

#### 6.1.5.3 Eléments de contenus

##### **L'identification et l'analyse des situations à risques et des fragilités, les mesures préventives et leur évaluation**

- Les situations à risque et de maltraitance (notamment les violences faites aux femmes), les différents types de fragilités, l'analyse des signes de fragilités, les mesures de prévention, la transmission des informations et l'alerte
- La protection de l'enfance : la bientraitance ; les violences éducatives ordinaires ; la définition et les signes de maltraitance et de négligence ; les facteurs de risque et les situations qui induisent la maltraitance ; le dépistage et la prévention de la maltraitance ; la réglementation en vigueur ; le rôle de l'auxiliaire de puériculture face à une situation préoccupante et/ou à risque
- La prévention : les accidents de la vie courante : les accidents domestiques, le syndrome du bébé secoué ; les risques liés à l'environnement ; les risques liés aux addictions (alcoolisation fœto-maternelle, alcoolisme parental, toxicomanie, tabagisme, addictions chez l'adolescent).

#### 6.1.5.4 Recommandations pédagogiques

- Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités et soins de la vie quotidienne de l'enfant.
- Le rôle et la place de l'auxiliaire de puériculture dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle.
- Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...

- Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.

#### 6.1.5.5 Critères d'évaluation

- Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités
- Repérage des situations à risque
- Pertinence des mesures de prévention proposées
- Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre

#### 6.1.6 Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- **Etude de situation**
- **Evaluation des compétences en milieu professionnel**

##### *Critères d'évaluation :*

- Pertinence de l'analyse de la situation de l'enfant
- Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne
- Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement
- Pertinence dans l'accompagnement de l'entourage
- Pertinence des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale proposées
- Qualité de la mise en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale
- Pertinence de l'adaptation des activités en fonction de l'expression et du potentiel de l'enfant ou du groupe et de leurs réactions
- Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités
- Repérage des situations à risque
- Pertinence des mesures de prévention proposées
- Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre



## **6.2 Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration**

Il est organisé entre **le temps institut 1 et le temps institut 5** sur les semaines dédiées au planning de formation. Il est composé des :

- Module 3
- Module 4
- Module 5

### **6.2.1 Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (77 heures)**

#### 6.2.1.1 Compétence attendue

*Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.*

- Rechercher et analyser les informations pertinentes et utiles permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter sa prise en soins en fonction de son âge et de son évolution
- Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne en fonction des observations réalisées et des informations recueillies
- Evaluer la douleur, mesurer les paramètres vitaux ainsi que les données de surveillance en utilisant les outils adaptés
- Evaluer l'état clinique d'une personne à partir de l'analyse de l'ensemble de ces informations en mettant en œuvre un raisonnement clinique
- Transmettre à l'oral et à l'écrit les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluri- professionnelle
- Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter

#### 6.2.1.2 Objectifs de formation

- Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de l'enfant et de sa mère

- Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation
- Relever et analyser une donnée par rapport à des normes et des valeurs repères, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude
- Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin

### 6.2.1.3 Eléments de contenu

#### **Notions sur les pathologies prévalentes :**

- Concept de maladie : lien entre santé et maladie ; maladie somatique et maladie psychique ; les processus pathologiques.
- Sémiologie et vocabulaire médical : signes, symptômes, syndrome, diagnostic, maladie.
- Situations pathologiques et conséquences sur l'état clinique de l'enfant : la maladie aiguë, la maladie chronique, les situations d'urgence, les situations de fin de vie, la souffrance, le deuil.
- Anatomie, physiologie et pathologie des appareils et systèmes locomoteur, nerveux, tégumentaire, respiratoire, circulatoire, digestif, urinaire, reproducteur, endocrinien.
- La douleur chez l'enfant : les spécificités de la douleur chez l'enfant : nouveau-né, nourrisson, grand enfant...) ; les manifestations aux différents âges et situations ; la prévention de la douleur ; la distraction pendant les soins.
- Pathologies prévalentes de la mère et de l'enfant en santé mentale et psychiatrie.
- Risques liés aux pathologies et conduites addictives de la mère : diabète gestationnel, alcoolisation foeto-maternelle, toxicomanie, ...
- Troubles du spectre autistique et troubles du neuro-développement

#### **Evaluation de l'état clinique de l'enfant et de sa mère et des changements de cet état clinique :**

- Méthodologie du raisonnement clinique partagé : recherche d'informations au regard de la situation, recueil des données, surveillance des signes cliniques liées aux différentes fonctions du corps humain, analyse des informations recueillies, changement de l'état clinique.

- Identification d'une donnée anormale ou d'un risque, alerte et mise en œuvre d'actions de prévention, en collaboration avec l'infirmier et dans le cadre d'un travail en équipe pluri professionnelle.
- Mesure quantitative et qualitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de l'adulte et de l'enfant (mesure de la température, des pulsations, de la pression artérielle, de la fréquence respiratoire, des mensurations, du volume urinaire; observation de la respiration, de la conscience; recueil de la saturation en oxygène, recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique, mesure du périmètre crânien, calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré, lecture instantanée des données biologiques urinaires...) , règles d'hygiène et de sécurité, traçabilité et transcription.
- Recueil de la saturation en oxygène, recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique, mesure du périmètre crânien, calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré, lecture instantanée des données biologiques urinaire, lecture instantanée de la bilirubine par voie transcutanée.
- Réalisation de prélèvements non stériles (selles, urines, expectorations).
- Observation et participation à l'évaluation de la douleur et du comportement.

#### 6.2.1.4 Recommandations pédagogiques

- L'enseignement en anatomie et physiologie doit être suffisant pour appréhender le fonctionnement général du corps humain, et permettre une compréhension globale.
- Les connaissances concernant les pathologies prévalentes sont en lien avec les soins à réaliser.
- Les connaissances relatives aux paramètres vitaux doivent viser l'exactitude de leur mesure.
- L'identification des signes et des seuils d'alerte est approfondie et comprise en liaison avec les situations à risque.
- L'actualisation des recommandations en matière de règles d'hygiène, de sécurité et de confort est intégrée aux enseignements.
- Les conditions réglementaires du travail en collaboration avec l'infirmière, la puéricultrice ou la sage-femme, sont rappelées lors de l'apprentissage de chaque soin.
- L'apprentissage d'une dextérité manuelle ne doit pas faire oublier la prise en compte des besoins de l'enfant.
- La contribution de l'auxiliaire de puériculture au raisonnement clinique partagé est traitée.

- Les différents lieux d'exercice seront abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...
- Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) pourront être utilisés.

#### 6.2.1.5 Critères d'évaluation

- Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée
- Conformité des modalités de recueil des données
- Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent

### **6.2.2 Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés à l'enfant, évaluation et réajustement (154 heures)**

#### 6.2.2.1 Compétence attendue

*Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant.*

1. Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin
2. Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences
3. Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins
4. Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation de l'enfant et en prévenant la douleur
5. Mettre en œuvre des soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier(ère) et en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle à partir de l'évaluation de la situation
6. Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation
7. Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention

#### 6.2.2.2 Objectifs de formation

- Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation
- Evaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster

### 6.2.2.3 Eléments de contenu

#### **FGSU niveau 2**

##### **Notions de pharmacologie :**

- Les principales classes médicamenteuses, concept d'iatrogénie, modes d'administration des médicaments et conséquences de la prise sur l'organisme.
- Notion sur l'oxygénothérapie.

**Le nouveau-né prématuré :** immaturités des différents systèmes et pathologies associées, soins spécifiques, soins de soutien au développement (ou soins de développement).

##### **Les soins en situation aigüe (approche théorique et pratique) :**

- Cadre réglementaire permettant la réalisation de soins en situation aigüe
- Le rôle de l'AP dans les situations de soins aigües
- Définition, identification de modification de l'état de santé, évaluation de la situation clinique durant le soin
- Qualité et sécurité des soins réalisés en phase aigüe : règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les soins, prévention de la douleur
- Prise en compte des interactions avec les différents acteurs
- Recherche de la présence, de l'adhésion et de l'implication des parents lors des soins
- La notion de parcours de soins
- Réalisation des soins :
  - Adaptation des soins de la vie courante à l'état d'altération de la santé de l'enfant et installation de l'enfant dans une position confortable en lien avec sa pathologie
  - Surveillance du nouveau-né : adaptation à la vie extra-utérine
  - Surveillance de l'hypothermie et l'hyperthermie et mise en place d'actions adaptées
  - Collaboration avec l'IDE, l'IPDE et la sage-femme dans la réalisation de soins stériles ou non stériles
  - Adaptation de la communication à l'enfant durant le soin en fonction de son état de santé
  - Préparation de l'enfant en vue d'une intervention chirurgicale, d'un acte invasif ou d'un examen complémentaire

- Préparation de l'environnement de l'enfant après une intervention, un acte invasif ou un examen complémentaire
- Soins palliatifs et accompagnement en fin de vie
- Réalisation des soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage :
  - Surveillance de l'enfant porteur de dispositifs médicaux ou d'appareillages : enfant sous monitoring ; enfant porteur d'attelles, de plâtres, de tractions ; enfant porteur de drains ; enfant sous perfusions ; enfant en milieu stérile ; enfant ayant une alimentation entérale ; enfant sous oxygénothérapie ; enfant sous photothérapie
  - Surveillance des régimes alimentaires
  - Pose de bas de contention
  - Changement de lunette à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre
  - Pose de suppositoire (d'aide à l'élimination)
  - Réalisation d'aspiration endo-trachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire
  - Lavage oculaire et instillation de collyre
- Aide aux soins réalisés par l'IDE et l'IPDE :
  - Prise ou aide à la prise de médicaments sous forme non injectable
  - Surveillance, réalisation, renouvellement des pansements non médicamenteux ;
  - Soins à l'enfant porteur d'entérostomie cicatrisée
  - Administration d'un aérosol non médicamenteux
  - Renouvellement de collecteur externe non stérile ;
  - Détection et réalisation des soins pour les parasitoses externes
  - Prévention et soins des escarres
  - Réalisation des soins de bouche non médicamenteux
  - Aide à la mobilisation
  - Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique ou de parole sur les thématiques de prévention infantile, de promotion de la santé
  - Soins post-mortem : toilette, habillage, identification.
  - Evaluation de la qualité des soins et réajustement des soins

#### 6.2.2.4 Recommandations pédagogiques

L'enseignement en anatomie et physiologie doit être suffisant pour appréhender le fonctionnement général du corps humain, et permettre une compréhension globale.

Le rôle et la responsabilité de l'auxiliaire de puériculture dans l'aide à la prise des médicaments sont traités en lien avec la responsabilité de l'infirmier, de la puéricultrice et sage-femme.

L'actualisation des recommandations en matière de règles d'hygiène, de sécurité et de confort est intégrée aux enseignements.

Les différents lieux d'exercice seront abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...

Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) pourront être utilisés.

#### 6.2.2.5 Critères d'évaluation

- Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser
- Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques
- Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation
- Analyse de la qualité du soin réalisé

### 6.2.3 Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35 heures)

#### 6.2.3.1 Compétence attendue

*Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation*

1. Evaluer les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement
2. Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les ressources humaines et matérielles adaptées
3. Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe
4. Utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie

5. Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences
6. Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation

#### 6.2.3.2 Objectifs de formation

- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements
- Evaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie
- Identifier et utiliser les techniques préventives de manutention
- Utiliser les aides à la manutention (matériels)
- Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriées

#### 6.2.3.3 Eléments de contenu

##### **L'installation et le déplacement des personnes**

- La physiologie du mouvement
- Les éléments constitutifs d'un déplacement : rehaussement au lit, assis-debout, couché-debout ; les différents transferts
- L'évaluation des capacités de la personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement
- Le choix et l'utilisation d'un équipement ou la guidance verbale et non verbale adaptés aux capacités de la personne aidée installation de la personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux
- Mobilisation, aide à la marche, déplacements
- Prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses

##### **Les techniques de mobilisation et la prévention des risques pour la personne et pour soi-même (approche théorique et pratique) :**

- L'identification des risques liés aux mobilisations des personnes et aux manutentions de matériels tant pour la personne aidée que pour le professionnel
- Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain



- Principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des personnes
- Les accidents dorso-lombaires
- Les différentes techniques de manutention, les aides à la manutention
- Techniques de prévention des accidents musculo-squelettiques
- Principes et règles de sécurité concernant les personnes soignées : repérage des positions algiques et antalgiques
- Prévention des chutes

#### 6.2.3.4 Recommandations pédagogiques

- Les conséquences du port des charges lourdes sont traitées lors d'exercices pratiques, les positions et attitudes professionnelles correctes sont identifiées.
- Le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans l'aide au déplacement et à la mobilisation est précisé en liaison avec les autres professionnels.
- Les règles de sécurité sont analysées au regard des situations spécifiques.
- Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...
- Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.

#### 6.2.3.5 Critères d'évaluation

- Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources
- Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes
- Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace
- Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises

#### **6.2.4 Modalités d'évaluation du bloc de compétence**

- **Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4**
- **Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5**
- **Evaluation des compétences en milieu professionnel**
- **Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2)**

#### ***Critères d'évaluation :***

- Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée
- Conformité des modalités de recueil des données
- Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent
- Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser
- Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques
- Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation
- Analyse de la qualité du soin réalisé
- Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources
- Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes
- Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace
- Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises

### **6.3 Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants**

Il est organisé au **temps institut 3** sur les semaines dédiées au planning de formation. Il est composé des :

- Module 6
- Module 7

### 6.3.1 Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70 heures)

#### 6.3.1.1 Compétence attendue

*Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage*

- Ecouter la personne et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale
- Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité
- Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la situation, du projet personnalisé ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l'infirmier(ère) et l'équipe pluriprofessionnelle
- Apporter des conseils à la personne et à l'entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique
- Permettre à la personne d'exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin
- Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur

#### 6.3.1.2 Objectifs de formation

- Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect de la déontologie et des valeurs professionnelles
- Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation

#### 6.3.1.3 Eléments de contenu

##### **Information et droits des patients :**

- Notions législatives et réglementaires
- Le cadre réglementaire relatif aux droits des patients et aux droits de l'enfant
- Le secret médical, le secret professionnel

- Le consentement des patients
- Législation et déontologie concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients
- Le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans l'information du patient
- La bientraitance : identification des facteurs qui contribuent à la bientraitance, prévention, repérage des signes de maltraitance et transmission aux personnes compétentes

**Les techniques de communication** (approche théorique et pratique) :

- Observation
- Entretien
- Ecoute active et reformulation
- Communication verbale et non verbale
- Le jeu et l'animation
- Règles et procédures de communication dans un contexte professionnel
- Accueil et information de la personne et de son entourage
- Education à la santé d'une personne pour favoriser ou maintenir son autonomie
- Participation à l'animation à but thérapeutique en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire
- Participation à la démarche éthique

**Relation et communication à la personne soignée, à l'entourage et aux aidants :**

- Le développement psychosociologique de l'homme, les relations humaines, l'insertion dans la société, le lien social
- Les valeurs et les principes : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité
- Adaptation de la communication et de la relation dans des situations spécifiques : situations de violence, désorientation, situation de handicap, fin de vie, pathologie chronique, urgence, annonce, ...
- Concept de mort, soins palliatifs et accompagnement de la personne en fin de vie
- Démarche éthique

**Démarche d'information, d'éducation et de prévention :** rôle d'information dans les domaines de l'éducation à la santé, de l'hygiène de vie courante et de la sécurité domestique

*Initiation à l'anglais professionnel ou à une autre langue étrangère ou régionale en fonction de la spécificité du territoire d'implantation de l'IFAP.*

*Un approfondissement de la langue française peut également être proposé.*

#### 6.3.1.4 Recommandations pédagogiques

- Les techniques de base de la communication sont développées.
- Un travail approfondi et personnalisé est réalisé sur le comportement au travail et spécifiquement en relation avec les personnes soignées.
- Les situations de maltraitance ou présentant des difficultés dans la communication sont analysées.
- Le cadre réglementaire est actualisé.
- L'évaluation de l'initiation à une langue n'est pas nécessaire pour la validation du bloc de compétences.
- Les différents lieux d'exercice seront abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...
- Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.

#### 6.3.1.5 Critères d'évaluation

- Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle
- Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage
- Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage

### **6.3.2 Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21 heures)**

#### 6.3.2.1 Compétence attendue

*Informier et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels*

1. Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure

2. Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation
3. Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation
4. Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement
5. Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage
6. Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages

#### 6.3.2.2 Objectifs de formation

- Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure
- Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation

#### 6.3.2.3 Eléments du contenu

### **Formation des pairs et accueil de nouveaux professionnels**

- Transmission d'informations
- Projet et objectifs de formation
- Tutorat et accompagnement des personnes en formation
- Transmission de savoir-faire et réajustement de la transmission
- Evaluation des acquis

#### 6.3.2.4 Recommandations pédagogiques

- Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, PMI, crèche, maison maternelle ...
- Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game...) peuvent être utilisés.

#### 6.3.2.5 Critères d'évaluation

- Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel
- Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel

#### 6.3.3 Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- **Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée**
- **Evaluation des compétences en milieu professionnel**

#### *Critères d'évaluation :*

- Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle
- Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage
- Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage
- Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel
- Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel

### **6.4 Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention**

Il est organisé au **temps institut 1** sur la semaine dédiée au planning de formation. Il est composé du :

- Module 8

#### **6.4.1 Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35 heures)**

#### 6.4.1.1 Compétence attendue

*Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.*

1. Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques 2
2. Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques
3. Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission
4. Respecter les circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets
5. Respecter les circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité
6. Adapter ses actions en fonction du lieu d'intervention

#### 6.4.1.2 Objectifs de formation

- Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d'entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées
- Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins
- Identifier et appliquer les règles de bonnes pratique et les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile
- Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures
- Repérer les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées

#### 6.4.1.3 Eléments de contenu

##### **Infection et prévention des risques :**

- Les mécanismes de l'infection
- Prévention des risques liés à l'infection en milieu ordinaire et en milieu hospitalier :



- Risques d'accident d'exposition au sang ;
- Risques infectieux dans différents milieux de soins ;
- Les infections associées aux soins ;
- Notions sur l'antibiorésistance.
- Prévention des risques liés à la sécurité en milieu hospitalier :
  - Normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement ;
  - Risques liés à l'utilisation de produits chimiques et modalités de protection
  - Commissions de vigilance ;
  - Formalités de déclaration d'accident ;
  - Rôle du comité d'hygiène et de sécurité.

### **Règles, bonnes pratiques et recommandations :**

- Règles de bonnes pratiques et recommandations (HAS, sociétés savantes, ...) liées à l'hygiène et la santé environnementale.
- Les circuits des déchets à l'hôpital :
  - Les différents types de déchets et de contenants ;
  - Les obligations légales et réglementaires des établissements.
- Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits.
- Fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits.
- Règles concernant l'isolement des patients.
- Règles concernant l'élimination des déchets y compris à domicile.
- Règles concernant le stockage des produits. Principes et règles de rangement selon l'accès et le stockage des produits et matériels.

### **Réalisation des opérations d'entretien des locaux et des matériels (approche théorique et pratique) :**

- Hygiène quotidienne de l'environnement du patient.
- Nettoyage et désinfection des matériels et de l'environnement direct du malade.
- Prévention des infections associées aux soins par l'application des techniques d'entretien des locaux et des matériels.
- Isolement des patients : règles, précautions à respecter.

- Elimination des déchets hospitaliers solides et liquides résultant des activités de soins et d'hébergement conformément à la réglementation en vigueur : les contenants, les circuits, les délais.
- Entretien, pré désinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel chirurgical divers et du matériel médico-chirurgical destiné à effectuer des actes aseptiques.; les opérations et le matériel en unité de stérilisation centrale.
- Montage, entretien et surveillance du matériel en lien avec les soins aigus, en lien avec le transport des patients ; en lien avec le transport des produits et matériels (le chariot de soins ; le chariot de linge ; ...).
- Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels.

#### 6.4.1.4 Recommandations pédagogiques

- L'évolution des connaissances liées à la santé environnementale est prise en compte.
- Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...
- Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.

#### 6.4.1.5 Critères d'évaluation

- Pertinence du repérage et du traitement des anomalies
- Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés
- Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail

### 6.4.2 Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- **Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel**
- **Evaluation des compétences en milieu professionnel**

### ***Critères d'évaluation :***

- Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation
- Conformité de l'application des règles :
  - de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie
  - de traçabilité
  - liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets
- Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement
- Pertinence du repérage et du traitement des anomalies
- Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés
- Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail

## **6.5 Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques**

Il est organisé au **temps institut 4** sur les semaines dédiées au planning de formation. Il est composé des :

- Module 9
- Module 10

### **6.5.1 Module 9 : Traitement des informations, qualité et gestion des risques (35 heures)**

#### 6.5.1.1 Compétence attendue

*Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités*

1. Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à la prise en soins personnalisée

2. Transcrire les données recueillies, transmettre, par le ou les modalités de communication les plus appropriés, les informations, observations relatives à la personne et à son environnement, à la réalisation d'un soin ou d'une activité
3. Analyser les situations et relayer des informations pertinentes en lien avec le projet de soins ou de vie construit en équipe pluri-professionnelle

#### 6.5.1.2 Objectifs de formation

- Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins, transcrire et transmettre les données recueillies
- Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique, ...)
- Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et des actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins ou de vie

#### 6.5.1.3 Eléments de contenu

### **Techniques de communication écrite**

#### **Traitement des informations**

- Information et continuité des soins.
- Dossier de soins : composition réglementation, responsabilité, modalités d'utilisation et logiciels dédiés.
- Transmissions des données : fonction d'alerte, fonction de surveillance, fonction d'évaluation, analyse des situations et sélection des informations pertinentes.
- Informatique : notions globales, application à la santé, règlement général sur la protection des données.

#### 6.5.1.4 Recommandations pédagogiques

- Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...
- Les différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) pourront être utilisés.

#### 6.5.1.5 Critères d'évaluation

- Fiabilité du recueil des données
- Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises
- Qualité des transmissions

### **6.5.2 Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques (70 heures)**

#### 6.5.2.1 Compétence attendue

*Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques*

1. Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention
2. Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles
3. Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer
4. Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel
5. Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non- conformités et transmettre les informations appropriées
6. Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri- professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques
7. Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation
8. Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences

#### 6.5.2.2 Objectifs de formation

- Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention

- Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants
- Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation
- Identifier les événements indésirables et les non-conformités
- Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins
- Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences

### 6.5.2.3 Eléments de contenu

#### **Travail en équipe pluri professionnelle :**

- La définition de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur
- La collaboration avec l'IDE et ses modalités dans les soins de la vie quotidienne et les soins aigus
- Notions d'organisation du travail, organisation du travail collectif et individuel, législation du travail et du travail posté
- Les outils de planification des soins
- Organisation des soins au sein d'une équipe pluri professionnelle ;
- Intégration et positionnement au sein d'une équipe de soin pluri professionnelle
- Techniques d'organisation et d'animation d'un groupe de pairs et d'apprenants
- Projet de soins, projet de vie et projet éducatif
- Dispositif de coordination des prises en soins, réunions de travail institutionnels et réseaux de soins, groupes projets
- Les différentes professions de santé et les limites de leur champ de compétences

#### **Démarche qualité et gestion des risques :**

- Certification des établissements de santé
- Démarche et méthodes d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins, pour soi-même et en équipe pluriprofessionnelle
- Les indicateurs qualité : signification, utilisation
- Méthodes et outils d'analyse critique sur les pratiques

- Prise en compte de l'éthique, de la bioéthique et de la santé environnementale dans son activité
- Les événements indésirables : repérage, procédures, traçabilité, réglementation
- Les risques sanitaires
- Les différentes ressources d'informations valides indispensables à l'exercice du métier : réglementation, référentiels, recommandations, expertises, ...

#### 6.5.2.4 Recommandations pédagogiques

- La participation à des actions collectives contribuant à l'amélioration de la qualité des soins (« chambre des erreurs », ...) est recherchée.
- Des travaux de groupe avec des étudiants d'autres filières (par exemple, étude de cas en groupe) et la mutualisation des enseignements sont recherchés.
- Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...
- Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) pourront être utilisés.

#### 6.5.2.5 Critères d'évaluation

- Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs
- Pertinence de l'organisation de son activité
- Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques
- Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure
- Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle
- Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation

### 6.5.3 Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- **Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée**
- **Evaluation des compétences en milieu professionnel**

***Critères d'évaluation :***

- Fiabilité du recueil des données
- Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises
- Qualité des transmissions
- Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs
- Pertinence de l'organisation de son activité
- Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques
- Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle
- Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation



## CONCLUSION

Ce projet est un projet de transition fondé sur le nouveau référentiel de formation du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.

Centré sur l'acquisition de cinq blocs de compétences, il tend à faciliter l'adaptation des futurs auxiliaires de puériculture aux situations complexes pour les conduire ainsi à une meilleure adaptation à un secteur de la petite enfance en constante évolution.

L'auxiliaire de puériculture devra en effet s'inscrire dans un processus de formation continue tout au long de sa vie.

Ce projet est construit pour lui en donner les moyens.